

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros

- 181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

recrute

H/F – Apprenti au sein du pôle ressources humaines

POSTE A POURVOIR : rentrée de septembre 2026

MODALITES D'AFFECTATION : Contrat d'apprentissage (2 ans)

NIVEAU DE DIPLOME PREPARE : BAC+2 ou BAC+3

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, le secteur continental Ouest sur la commune de Hyères, et le secteur continental Est sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 16 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 susmentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

PRÉSENTATION DU « SERVICE / SECTEUR »

Le secrétariat général assure les fonctions support de l'établissement et de son service rattaché, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Il comprend 3 pôles, dont le pôle ressources humaines.

Le pôle ressources humaines, composé de 3 agents, est en charge de la mise en œuvre de la politique RH de l'établissement (carrière, formation, dialogue social, temps de travail, retraites, etc.).

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

Principales missions :

Au sein du pôle ressources humaines, sous la responsabilité d'une des deux gestionnaires du pôle, les missions seront les suivantes :

- Recrutement : publication des appels à candidature, gestion des candidatures, relations avec les candidats, aide à l'élaboration de contrats (saisonniers, renforts, services civiques)
- Gestion administrative : suivi des carrières des agents, réponses aux sollicitations, rédaction de courriers, mise à jour de tableaux de bord
- Participation à l'élaboration du rapport social unique (RSU)
- Participation au suivi de la campagne d'évaluation via l'outil dématérialisé des comptes rendus d'entretiens professionnels ESTEVE

Considérant la polyvalence des activités du pôle, l'apprenti sera amené à contribuer en tant que de besoin à l'ensemble des missions du pôle RH.

LIENS HIERARCHIQUES

L'apprenti sera placé sous l'autorité de sa tutrice gestionnaire RH et de la cheffe de pôle RH.

LIENS OPERATIONNELS ET RELATIONNELS

Agents du secrétariat général
Tous les services et tous les agents de l'établissement

CONDITIONS D'EXERCICE :

Poste basé au siège du Castel Sainte-Claire, déplacements ponctuels sur les secteurs en particulier (Porquerolles, Port-Cros, Giens, La Croix Valmer)
Horaires de bureau

PROFIL DU CANDIDAT :

Connaissances de base :

Connaissances en ressources humaines
Une connaissance de la fonction publique serait un plus

Savoir-être :

Capacité d'adaptation, discrétion, autonomie, polyvalence
Goût pour les relations humaines, très bon relationnel

Savoir-faire :

Maîtrise des outils informatiques

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser par courriel à recrutement@portcros-parcnational.fr avec pour objet **Candidature « apprenti RH »**

Elles devront parvenir au plus tard le 23/04/2026 au Parc national de Port-Cros.